



Publié sur AQUAREF - *Laboratoire national de référence pour la surveillance des milieux aquatiques* (<https://www.aquaref.fr>)

Besoins analytiques sur les métabolites de pesticides : liste des substances issues des dossiers d'homologation et capacités actuelles des laboratoires - Bilan 2015-2018

dans Chimie ^[1]Innovations / prélèvements&analyses ^[2]

Accès: Public

Année: 2018

L'importance à accorder aux « substances émergentes » est entrée dans les nouvelles politiques environnementales au niveau européen ou au niveau national grâce aux études de priorisation et aux travaux prospectifs que l'ONEMA (aujourd'hui AFB ? Agence Française de la Biodiversité) a lancé depuis 2010. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les actions AQUAREF ? thème F portant sur l'« Amélioration des connaissances sur les substances émergentes ». Plus spécifiquement la veille analytique effectuée ici vise à évaluer les capacités existantes et les besoins de développement de méthodes analytiques afin de pouvoir assurer dans l'avenir un suivi des métabolites de pesticides et cela plus spécifiquement dans les eaux souterraines. En effet bien que les métabolites de pesticides soient identifiés au stade de l'approbation des substances actives qui entrent dans la composition des produits phytopharmaceutiques (selon le règlement européen 1107/2009), le constat a été fait que certains métabolites restent aujourd'hui absents des programmes de surveillance.

Le travail a débuté en 2015 ; il s'est traduit par la publication de 3 rapports menés dans le cadre d'AQUAREF (BRGM/RP-65427-FR ; BRGM/RP-66309-FR ; BRGM/RP-68112-FR). Il s'est poursuivi en 2018, qui est la dernière année d'étude. Le présent rapport inclut les nouvelles données traitées en 2018 et présente une synthèse des résultats obtenus pour les 4 années. Ainsi, malgré l'effort de connaissances consenti, seulement environ 1/3 des substances autorisées au niveau européen a pu être examiné ; cela couvre environ la moitié des quelques 330 substances actives ayant à ce jour un usage autorisé en France.

Pour permettre une évaluation des capacités analytiques des laboratoires, la première étape du travail consiste à établir une liste de métabolites à considérer vis-à-vis des eaux souterraines. En effet, aujourd'hui, aucune liste de métabolites n'est disponible ni actualisée. Pour établir cette liste, chaque rapport d'examen de demande d'approbation comme substance active est consulté.

Devant la multitude des substances actives (au niveau de la commission européenne, 469 ont une approbation au niveau européen fin 2015, 493 à fin 2017 ; 492 à octobre 2018), il a

été nécessaire de hiérarchiser les substances actives considérées. Le choix a été fait de travailler prioritairement sur les substances ayant les dates limites d'autorisation les plus tardives possibles (i.e. susceptibles d'être utilisées encore plusieurs années). On notera aussi qu'il s'agit de fait de substances pour lesquelles les dossiers sont les plus récents et les plus complets. Au total, 186 (cent quatre-vingt-six) substances actives ont pu être examinées depuis 2015.

L'examen des dossiers a permis de dresser la liste des métabolites ayant été sujets à évaluation de leur risque de transfert vers les eaux souterraines dans le cadre de la Directive 1107/2009. Sur la base de cette liste, plusieurs sources de données sont ensuite croisées pour s'assurer de l'identité du métabolite. Ainsi, 458 (quatre cent cinquante-huit) métabolites ont fait l'objet d'investigations. Pour chaque métabolite, le code CAS et le code substance du SANDRE ont été recherchés. La cohérence entre les informations des dossiers d'autorisation et de ces codes a été vérifiée. Les divergences ont été répertoriées.

Dans un deuxième temps, après identification des métabolites, une évaluation des capacités analytiques actuelles des laboratoires a été réalisée. Le site du COFRAC a été consulté pour vérifier si un ou plusieurs laboratoires possède(nt) une accréditation pour le paramètre considéré. Cette évaluation est complétée par l'examen de la base de données ADES pour déterminer si ce métabolite a déjà fait l'objet ou non d'une surveillance en eaux souterraines sur le territoire. Lorsque ce métabolite a été recherché, l'examen vise à évaluer les capacités des laboratoires ayant fait les analyses, notamment en terme de limite de quantification.

Auteur(s): Baran N., Bristeau S.

Nom de l'institut: BRGM

Fichier attaché

Taille

Besoins analytiques sur les métabolites de pesticides : liste des substances issues des dossiers d'homologation et capacités actuelles des laboratoires - Bilan 2015-2018 ^[3]	2.17 Mo
--	---------

AQUAREF - marque déposée. Tous droits réservés. [Mentions légales](#) - [Conditions générales d'utilisation du site \(CGU\)](#). - Site web développé par l'INERIS - V2.0

URL source: <https://www.aquaref.fr/besoins-analytiques-metabolites-pesticides-liste-substances-issues-dossiers-homologation-capacites-0>

Liens:

[1] <https://www.aquaref.fr/domaine/chimie>

[2] <https://www.aquaref.fr/thematique/innovations-prelevements-analyses>

[3] https://www.aquaref.fr/system/files/AQUAREF_2018_F1a_metabolites_pesticides_VFcompil.pdf